

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 13 juin 2022 de 19 h 30 à 21 h 24** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

2022-06-13

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Denis Anderson, Carol Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Marilyn Morin greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire et des travaux publics par intérim et Luc Lebreux directeur du service incendie.

143.06-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 26 MAI 2022 ET DISPENSE DE LECTURE

03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

04. QUESTIONS AUX OFFICIERS

05. DIRECTEUR FINANCIER

a) Comptes à payer au 31 mai 2022

06. POLITIQUE FAMILIALE/MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

07. GREFFE

a) Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

a) Programme F.A.I.R. 2022 (fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) - Attribution d'un poste

b) Halte routière de Grande-Rivière Ouest - Achat d'un module de jeu

c) Secteur Petit-Pabos – Création d'une aire de jeu

d) Marché public Brèche à Manon – Projet pilote – Autorisation

e) Camp de jour – Embauche de 10 moniteurs

f) Barboteuse – Embauche de deux surveillantes

g) Complexe sportif Desjardins de Grande-Rivière – Inspection et maintenance de l'équipement – Octroi de contrat (3 ans)

09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

a) Rescinder la résolution 066.03-22

b) Adoption du schéma de couverture de risque incendie

10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- a) Direction des travaux publics – Prolongement de mandat

11. DIRECTEUR GÉNÉRAL

- a) Déconstruction de l'ancien BMR -Octroi de contrat
- b) Prolongement rue des Bouleaux – LSAG Inc. et directeur général - Mandats
- c) Chemin des Bois – Demande de prolongement du réseau électrique résidentiel à Hydro-Québec – Mandat LSAG Inc.
- d) Caserne-incendie (RECIM) – Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat
- e) Caserne-incendie (RECIM) – Décompte progressif numéro 1
- f) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin – volet branchements résidentiels – Ajustement au contrat
- g) Station de surpression, rue de la Rivière – Installation de surpresseurs et panneaux de contrôle - Octroi de contrat
- h) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin – Décompte progressif numéro 5
- i) Mise en demeure dossier PJ-2022-02 – Mandat procureure
- j) Demandes de dons/commandites

12. URBANISME

- a) Demande de permis de construction de l'Azur lot # 5 292 848
- b) Demande de permis de construction du Moulin lots 5 294 479 à 294 482

13. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

14. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-06-13

144.06-22 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 26 MAI 2022 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 9 et 26 mai 2022 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séance ordinaire du 09 mai 2022, avec dispense de lecture.
- Résumé de la séance extraordinaire du 26 mai 2022.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

145.06-22 COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2022

2022-06-13

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 mai 2022, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 131 819,61 \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

POLITIQUE FAMILIALE/ MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)

GREFFE

146.06-22 ORDONNANCE DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : Après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le conseil municipal ordonne à la greffière d'amorcer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes municipales et ce, conformément aux prescriptions des articles 511 et 512 de la loi des Cités et Villes.

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

147.06-22 PROGRAMME F.A.I.R. 2022 (FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA- MADELEINE) ATTRIBUTION D'UN POSTE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Pour donner suite à la possibilité donnée à la Ville de procéder à l'embauche d'une personne dans le cadre du programme F.A.I.R. pour l'année

2022, la personne suivante soit engagée : Monsieur Dany Cyr, lequel sera sous la supervision du Directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

148.06-22 HALTE ROUTIÈRE DE GRANDE-RIVIÈRE OUEST - ACHAT D'UN MODULE DE JEU

2022-06-13

ATTENDU que le module de jeu à la halte routière de Grande-Rivière Ouest est désuet et non réglementaire;

ATTENDU que ce parc attire bon nombre d'enfants du secteur et est attrayant pour les touristes;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil autorise son directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à procéder à l'achat d'un module de jeu au montant de 21 000 \$ (taxes en sus) chez *Jeux 1000 pattes*;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture C-202222.

149.06-22 SECTEUR PETIT PABOS – CRÉATION D'UNE AIRE DE JEU

ATTENDU que le secteur de Petit-Pabos est dépourvu d'une aire de jeu pour enfants;

ATTENDU que le directeur général a contacté plusieurs propriétaires de terrain du secteur mais que les offres de vente étaient trop élevées pour la Ville;

ATTENDU qu'une entente de principe verbale est intervenue avec le propriétaire du lot 5 293 937, pour qu'une parcelle de sa propriété soit utilisée à cette fin et ce, à titre gratuit;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur général à rédiger et signer un bail en emphytéose d'une durée de 15 ans, avec Monsieur Rodrigue Huard, administrateur de la compagnie 9185-7342 Québec Inc., propriétaire du lot susmentionné;

QUE : Le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire soit autorisé à aménager une aire de jeux sur ladite parcelle de lot et à y installer les accès et les divers équipements aux frais de la Ville et selon les exigences

du programme *Parcomètre* de l'Unité régionale Loisir et Sport Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine;

QUE : L'entretien de cette partie de terrain et la responsabilité civile soit assurée par la Ville.

QUE : Ce lieu soit ajouté à la liste des aires de jeux sous réglementation municipale.

2022-06-13

150.06-22 MARCHÉ PUBLIC BRÈCHE À MANON – PROJET PILOTE – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise son directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à créer un marché public, de deux tables, sur le site de la Halte-Routière de la Brèche à Manon, sous *le poisson métallique*, conformément au règlement V-643/13;

QUE : Seuls, deux (2) artisans locaux autorisés par la Ville, puissent bénéficier du droit de vendre des produits;

QUE : Le directeur général soit mandaté à rédiger et à signer une entente d'une durée de trois (3) mois à intervenir entre les parties, débutant le 24 juin 2022.

151.06-22 CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE 10 PERSONNES

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil entérine l'embauche de 10 personnes et que les postes soient répartis comme suit :

- 1 coordonnateur :
- 6 Moniteurs
- 4 aides moniteurs temps plein/temps partiel

QUE : selon les périodes d'achalandage, le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à prendre un ou plusieurs de ces employés et de les affectés à l'arrosage de végétaux ou à la tonte de pelouse.

152.06-22 BARBOTEUSE – EMBAUCHE DE DEUX SURVEILLANTES

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents
QUE : Le conseil autorise son directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à embaucher 2 surveillantes de barboteuse.

2022-06-13

**153.06-22 COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS DE GRANDE-RIVIÈRE –
INSPECTION ET MAINTENANCE DU SYSTÈME DE
RÉFRIGÉRATION ET DE CONTRÔLE – RENOUELEMENT
D’UN CONTRAT POUR UNE DURÉE DE 3 ANS (AVEC
INDEXATION ANNUELLE)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande -Rivière a reçu une proposition pour le renouvellement du contrat d’inspection et de maintenance de son système de réfrigération;
CONSIDÉRANT que la sauvegarde de la garantie du système est assurée en renouvelant le contrat;
CONSIDÉRANT que le contrat offre un volet pour la surveillance à distance du panneau de configuration;
POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents
QUE : Le conseil accepte la proposition # 2584752 et octroi un contrat de gré à gré d’une durée de trois ans à *TRANE CANADA ULC*, réparti de la façon suivante :

Année 1	1 avril 2022 au 31 mars 2023	6965,00\$
Année 2	1 avril 2023 au 31 mars 2024	7240,00\$
Année 3	1 avril 2024 au 31 mars 2025	7530,00\$

QUE : Le trésorier soit autorisé à procéder au paiement des factures, à l’échéance de deux fois par année.

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

154.06-22 RESCINDER LA RÉSOLUTION 066.03-22

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro **(066.03-22)** soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 155.06-22.

2022-06-13

155.06-22 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVÉS 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ (SCRSI)

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Rocher-Percé est entré en vigueur le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de l'an 1, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le Directeur du service de Sécurité incendie de la Ville de Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Ville de Grande-Rivière ont pris connaissance dudit rapport;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière adopte le rapport annuel d'activités de l'an 1 (2021), en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxièmes générations et autorise sa transmission à la MRC du Rocher Percé. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

156.06-22 DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – PROLONGEMENT DE MANDAT

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Monsieur Philippe Moreau soit nommé directeur des travaux publics par Intérim du 1 au 8 aout inclusivement. (Séance d'aout)

2022-06-13

DIRECTEUR GÉNÉRAL

----- DÉCONSTRUCTION DE L'ANCIEN BMR - OCTROI DE CONTRAT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

157.06-22 PROLONGEMENT RUE DES BOULEAUX – LSAG INC et DIRECTEUR GÉNÉRAL – MANDATS

ATTENDU que la rue des Bouleaux est une rue municipalisée mais non-conforme car :

- Elle est sise sur une propriété privée;
- Son accès n'est régi que par un droit de passage;
- Sa largeur actuelle ne permet ni lotissement pour construction, ni son entretien;

ATTENDU qu'au moins, un projet de construction de résidence sur cette rue a été présenté à la Ville de Grande-Rivière;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière compte installer un réseau de distribution en eau potable de diamètre suffisant pour alimenter l'entreprise Distributions JM Bernatchez Inc; situé au 133 rue du Moulin lot 5 293 365;

ATTENDU que dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et/ou d'aqueduc, secteur de la rue du Moulin, la Ville de Grande-Rivière compte profiter du branchement l'entreprise Distribution JM Bernatchez Inc. pour installer une canalisation d'eau potable adéquate pour permettre un prolongement futur du réseau au sud de l'entreprise;

ATTENDU que ce projet a une incidence sur les superficies nécessaires à l'émission de permis de construction;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de tous les propriétaires du secteur pour qu'un arpenteur-géomètre réalise une

opération cadastrale sur le lot rénové 5 293 368 afin de déterminer les besoins superficiaires des parties concernés.

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La firme *Leblanc Services d'Arpentage et de Géomatique Inc.* soit mandatée à réaliser une opération cadastrale sur lots révisés sur les propriétés situées de part et d'autre de la rue des Bouleaux sur une distance de 200 mètres de la rue du Moulin;

QUE : Le directeur général soit autorisé à négocier une entente de principe avec les propriétaires concernés et à établir un partage de frais professionnels liés à ce mandat versus à la valeur des superficies de lots nécessaires à la réalisation de ce projet de développement du secteur.

2022-06-13

**158.06-22 CHEMIN DES BOIS – DEMANDE DE PROLONGEMENT DU
RÉSEAU ÉLECTRIQUE RÉSIDENTIEL À HYDRO-QUÉBEC –
MANDAT LSAG**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à la firme *Leblanc Services d'Arpentage et de géomatique Inc.* pour la réalisation du plan de localisation et la description technique du prolongement du réseau électrique résidentiel d'Hydro-Québec sur le chemin des Bois, sur une distance de 500 mètres (en direction sud) à partir du chemin des Rameaux.

**159.06-22 PROJET CASERNE-INCENDIE (RÉCIM) – CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OCTROI DE CONTRAT**

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal octroi un contrat de gré à gré à la firme Englobe, pour un maximum de 12 900 \$, pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux sur le chantier de la nouvelle caserne-incendie de Grande-Rivière.

**160.06-22 CASERNE-INCENDIE (RÉCIM) – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF
NUMÉRO 1**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Pour donner suite à l'analyse et la recommandation de la firme VRA architectes, le conseil autorise le trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 1 de projet de la caserne-incendie à l'entrepreneur MFT et fils pour la somme de 190 478,13 \$.

2022-06-13

**161.06-22 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
SANITAIRE, SECTEUR RUE DU MOULIN – VOLET
BRANCHEMENTS RÉSIDENTIELS – AJUSTEMENT AU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT que les délais d'exécution du chantier d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin ont été prolongés;

CONSIDÉRANT la forte hausse du prix du carburant à fortement depuis l'octroi du contrat pour les travaux de branchements résidentiels à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur ayant été retenu au terme du processus d'appel d'offres est toujours intéressé à effectuer les travaux mais demande une compensation maximum de 15 802,70 \$ (taxes en sus) pour l'ajustement des taux horaires d'opération de la machinerie et l'ajustement du coût du transport routier par les camionneurs artisans;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte d'ajuster le contrat de branchements résidentiels pour un surplus maximum de 15 802,70 \$ en faveur des entreprises d'Auteuil, payable au prorata du nombre de projets de branchement réalisés;

QUE : Les travaux soient prévus débiter dans la semaine du 27 juin 2022.

**162.06-22 STATION DE SURPRESSION, RUE DE LA RIVIÈRE –
INSTALLATION DE SURPRESSEURS ET DES
CANALISATIONS - OCTROI DE CONTRAT**

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal octroie un contrat, de gré à gré, au Groupe Omhéga Inc, au montant de 24 760 \$, pour l'installation des surpresseurs et du système de canalisations (excluant les branchements électriques) à la station de surpression de la rue de la Rivière;

QU' : Il autorise son directeur général à octroyer, de gré à gré, le contrat de branchement électrique du panneau de contrôle, à un entrepreneur local en électricité.

2022-06-13

**163.06-22 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
SANITAIRE, SECTEUR RUE DU MOULIN – DÉCOMPTÉ
PROGRESSIF NUMÉRO 5**

ATTENDU que relativement aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin (FIMEAU), la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n°5;

POUR CE MOTIF,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 247 336,52 \$ à Groupe Michel Leclerc Inc. (Réalisation des travaux au 27-05-2022);

QUE : Le paiement d'un décompte no.6 n'excédant pas 380 000\$ soit autorisé conditionnement au dépôt d'une recommandation de paiement de la firme Tetrattech QI Inc.

**164.06-22 MISE EN DEMEURE DOSSIER VGR-PJ2022-02 – MANDAT
PROCUREURE**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de toutes communications ayant eu lieu entre l'administration municipale et un citoyen;

ATTENDU que les employés administratifs ont donné toutes les opportunités à ce citoyen de se faire entendre, ont donnée toute la documentation nécessaire à ce citoyen pour réaliser ses demandes et ont expliqué à maintes reprises les procédures et ce, en vain;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate sa procureure pour l'écriture et l'envoi d'une lettre recommandée à un citoyen dans le cadre du dossier VGR-PJ2022-02;

QUE : La lettre soit classée confidentielle aux archives de la Ville.

2022-06-13

165.06-22 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : À la suite des demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 1300 \$:

Société de l'Alzheimer GIM.....	100 \$
Cegep de la Gaspésie et des Îles (ÉPAQ) Projet aquaponie.....	1000 \$
Club d'athlétisme les lobsters de Grande-Rivière.....	200 \$

URBANISME

**166.06-22 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE L'AZUR LOT
5 292 848**

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Pour donner suite à la demande de permis de construction déposée ET à la suite de la décision numéro 023.22, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 08 juin 2022, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur les lots # 5 292 848 ayants frontage sur la rue de l'Azur, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

**167.06-22 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOULIN
LOTS 5 294 479 À 5 294 482**

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Pour donner suite à la demande de permis de construction déposée ET à la suite de la décision numéro 024.22, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 08 juin 2022, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur les lots # 5 294 479 et 5 294 482 ayants frontage sur la rue du Moulin, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

Aucun citoyen étant présent dans la salle, le maire annonce le retour à la séance

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

2022-06-13

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

168.06-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Marilyn Morin, Greffière

